

Nos honoraires d'agence T.T.C. Location (zones dites « tendues »)

♦ Visites:

2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

★ Montage, étude et validation du dossier locataire :

2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 2,1 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

→ Etat des lieux :

3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire

★ Rédaction du bail et documents annexes :

95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire

Dans la limite du plafond de 13 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires :

« Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en zones tendues, à 10 euros par mètre carré de surface habitable; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

Notre Réseau c'est vous!



HONORAIRES D'AGENCE

Nouveau barème Applicable aux mandats signés à compter du 01 Janvier 2016

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge vendeur somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 60 000 €	5 000 €	
De 60 001 € à 100 000 €		8,5 %
De 100 001 € à 150 000 €		7,5 %
De 150 001 € à 200 000 €		6,9 %
De 200 001 € à 360 000 €		6,5 %
De 360 001 € à 399 999 €		6,25 %
De 400 000 € à 499 999 €		5,9 %
A partir de 500 000 €		5,5 %

Garantie Financière BPA NANTES - 1 rue Françoise Sagan - 44800 ST HERBLAIN